

LE RAPPORT EN UN CLIN D'ŒIL

Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac

MANDAT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU 1^{ER} AVRIL AU 16 AOÛT 2024



Crédit : MELCCFP

Le projet consiste en la création d'un parc national sur un territoire de 6,8 km², situé à environ 3 km à l'est du noyau villageois de Tadoussac. Propriété du gouvernement du Québec et bordé au sud par le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, le secteur visé est composé de terrasses marines, nommées les Dunes, à l'ouest de la rivière du Moulin à Baude et à l'est d'une étendue forestière.

À retenir

- ▶ Parmi l'éventail des possibilités qu'elle a examinées, la commission estime que l'option d'un parc national pour le secteur des dunes de Tadoussac est la plus appropriée. Ce statut assure la conservation et l'accessibilité pérenne à ces terres publiques. Il vient avec des investissements, des suivis, une gestion adaptative, ainsi qu'un contrôle et une surveillance des lieux fort achalandés en saison touristique.
- ▶ Pour rechercher une plus grande acceptation des Tadoussaciens et Tadoussaciennes, le ministère responsable des Parcs doit revoir son projet. Les dunes revêtent une signification patrimoniale et identitaire forte pour la population locale qui le fréquente assidument. En ce sens, un réexamen du concept d'aménagement s'impose, notamment la nécessité, la taille et la localisation du camping, incluant la zone *vanlife*, et le nouveau parcours du chemin du Moulin-à-Baude.
- ▶ La commission a constaté que le privilège de gratuité aux résidents et résidentes de Tadoussac crée des malaises et génère un sentiment d'injustice et d'iniquité. Elle est d'avis qu'avant l'annonce de la création du parc national, le Ministère doit trouver la meilleure façon d'assurer l'octroi d'un droit d'accès gratuit et annuel aux résidents et résidentes des municipalités des Bergeronnes, des Escoumins, d'Essipit et de Sacré-Cœur qui en feraient la demande.
- ▶ Le Ministère devrait autoriser les promeneurs de chiens en laisse sur tous les sentiers pédestres en appliquant les suivis nécessaires, quitte à apporter des modifications au fil des ans.
- ▶ Le ministre responsable des Parcs devrait prévoir un accès aux sites de cueillette de myes, activité traditionnelle de la région. En ce sens, il devrait autoriser les cueilleurs à descendre à la caye à Edgar en véhicule hors route sur un sentier désigné et pour une période de l'année définie.
- ▶ Une collaboration étroite est nécessaire entre le ministère responsable des Parcs, le ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi que la Municipalité de Tadoussac, pour s'assurer de la réfection du chemin du Moulin-à-Baude sur toute sa longueur. Des mesures pour favoriser le transport actif et la mobilité durable sont requises dès l'ouverture du parc, telles que l'aménagement d'une voie cyclable sécuritaire et la mise en service d'une navette reliant le parc et le noyau villageois.
- ▶ Le ministère responsable des Parcs doit prévoir l'hébergement des éventuels travailleurs et travailleuses du parc national, par exemple en prenant les mesures nécessaires pour que la Municipalité puisse réaliser un projet coopératif d'hébergement, le tout afin de ne pas exacerber le problème de logement à Tadoussac.
- ▶ Le Ministère doit amorcer une étude d'impact social de son projet afin d'évaluer les incidences, autant positives que négatives, pour la communauté locale et de définir les meilleures façons de les bonifier ou encore de les éviter, de les atténuer ou de les gérer. Menée avec la participation des principales et des principaux intéressés, une telle étude offrirait l'occasion de poursuivre un dialogue respectueux sur la réalité locale et d'ajuster le concept d'aménagement en tenant plus compte des besoins et aspirations de la communauté. Elle favoriserait ainsi la construction d'une meilleure acceptation sociale du projet.

L'audience en bref

6
séances
publiques
pour mieux
comprendre
le projet
et exprimer
son opinion



116
mémoires

6
présentations
verbales

72
commentaires
et images
commentées

Le rapport contient

156
pages

7
chapitres

39
constats

17
avis

Les rapports du BAPE sur les parcs nationaux sont transmis au ministre responsable des Parcs. Ils visent à éclairer la prise de décision du Conseil des ministres, à qui il revient d'autoriser ou non les projets.

Pour lire le rapport, [CLIQUEZ ICI](#).



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec

